

probatives sur les plans proposés pour le centre de la ville, lorsque notre conscience nous crie bien haut qu'il y a quelque chose de mieux à faire; lorsque nous sommes persuadé que, avant dix ans, le progrès de la raison publique aura introduit dans nos lois les dispositions qui, seules, peuvent régénérer la cité et y établir l'ordre, la salubrité, l'élégance.

CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES.

La première chose qui frappe à la vue des plans proposés, c'est l'indication de plusieurs rues nouvelles sur l'emplacement de la Préfecture. On s'étonne d'abord, mais on passe bientôt à un sentiment d'approbation, quand on sait combien cet édifice est incommode et mal approprié à ses divers usages.

Un hôtel beaucoup trop vaste et cependant insuffisant par sa mauvaise disposition; des bâtiments où tout le monde est mal, depuis le garçon de bureau jusqu'au préfet; un jardin envahi par des myriades d'insectes, dominé par cent ménages qui y jettent souvent leurs débris; des bureaux placés au niveau d'un sol humide et recevant les émanations de ce lieu infect qu'on appelle la *Cour des Archers*; un logement particulier où une mère ne peut avoir ses enfants auprès d'elle; une salle de conseil-général sans antichambre et à laquelle on arrive, exposé aux injures du temps, par une galerie découverte; des archives menacées incessamment par les incendies qui pourraient se manifester dans les maisons contiguës; des corridors de caserne, des escaliers multipliés sans nécessité, mal placés, livrés au public, éloignés de toute surveillance; des cuisines mêlées avec des bureaux; des archives mêlées avec des salles de bal, voilà la Préfecture.

Pour celui qui connaît toutes ces choses, l'idée de renver-